

Le LL.M. Tax est une maîtrise universitaire d'études avancées décernée par l'Université de Genève correspondant à 60 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

FORMATION

Ce programme de formation postgrade permet l'approfondissement des connaissances fondamentales et le développement des compétences juridiques spécialisées relatives à la fiscalité des personnes physiques et morales, en suivant une approche globale couvrant toutes les formes d'imposition, directes et indirectes. Les thèmes traités dans les différents modules sont abordés sous l'angle du droit fiscal suisse et international, avec un accent particulier sur la pratique suisse.

Le programme inclut des connaissances et des compétences en matière de finance et de comptabilité.

Expertise fiscale

Les étudiants ayant effectué la formation complète du LL.M. Tax et ayant obtenu leur diplôme bénéficient d'une équivalence pour les 4 examens modulaires de la formation d'experts fiscaux, notamment :

- Fiscalité des personnes physiques
- Imposition de l'entreprise
- Droit fiscal intercantonal et international
- Taxe sur la valeur ajoutée

Les étudiants

La formation est principalement destinée à des juristes titulaires d'une formation de base complète (licence ou maîtrise universitaire). Une expérience professionnelle préalable en rapport avec la fiscalité est préférable, mais pas obligatoire. S'agissant d'une formation à temps partiel, elle intéressera particulièrement les juristes en cours d'emploi, en Suisse ou à l'étranger, dans

- Une entreprise (banques, multinationales, sociétés d'audit, etc.)
- Un service d'une administration fiscale
- Un cabinet d'avocat.



Durée et organisation des études

Cette formation à temps partiel sur deux années académiques est organisée en quinze modules. Pour mieux répondre à la demande des futurs étudiants et de leurs employeurs, les cours seront répartis sur un an et demi laissant ainsi le dernier semestre pour la préparation du dernier examen et du mémoire. Étudiants et enseignants sont réunis pendant 65 jours complets, en principe les jeudis et vendredis une semaine sur deux hors des périodes de vacances scolaires. Les enseignements ont généralement lieu à l'Université de Genève.

La formation commence tous les deux ans. Le règlement d'études peut être consulté en ligne sur llm-tax.ch/

Travail personnel et prestations des étudiants

La participation active à chaque module exige un important travail personnel de préparation comprenant des lectures (en français, anglais ou en allemand) et des préparations de cas ou de dossiers.

Durant la formation, chaque étudiant doit préparer et présenter deux notes de recherche ou de synthèse, qui sont évaluées.

L'acquisition de l'ensemble des connaissances étudiées est validée par trois examens (après le premier, le deuxième et le quatrième semestre).

Pendant la deuxième année, chaque étudiant rédige un mémoire de 40 pages environ sur un sujet choisi d'entente avec un enseignant. Le mémoire est évalué.

Langues de travail

Une maîtrise active du français et une maîtrise passive de l'anglais (oral et écrit) est nécessaire.

PROGRAMME 1. Entreprise – Comptabilité suisse – Finances – Instruments financiers Valeurs

Ce module initial de deux semaines a pour but de s'assurer que les participants disposent des connaissances de base appropriées dans les domaines de la comptabilité, du financement et de l'évaluation de l'entreprise. Le module comporte aussi une revue des principaux instruments financiers et traite les principales questions de gouvernance des entreprises.



2. Principes généraux du droit fiscal suisse et international – Comparaison internationale

Ce module examine le système fiscal suisse de manière générale, en particulier en comparaison avec des régimes applicables dans les Etats étrangers. Il présente ensuite les principes généraux du droit fiscal suisse et du droit fiscal international.

3. Détermination du bénéfice et du capital imposables, respectivement du revenu et de la fortune imposables (indépendants) – Financement des entreprises

Ce module examine de manière approfondie le rapport essentiel entre le droit commercial et le droit fiscal dans le cadre de la détermination du bénéfice et du capital imposables des personnes morales, respectivement du revenu et de la fortune imposables des indépendants.

4. Fiscalité internationale des entreprises et prix de transfert

Ce module se concentre sur l'imposition des entreprises en présence d'établissements stables situés dans des Etats différents de celui du siège et sur la problématique des prix de transfert. Les thèmes examinés comprennent une étude de la notion d'établissement stable et des règles de répartition entre ce dernier et le siège de l'entreprise, ainsi que les opérations internationales soulevant des problèmes de détermination du prix de pleine concurrence.

5. Imposition des dividendes / intérêts / redevances - Status et régimes spéciaux – Comparaison internationale

Ce module examine les conséquences fiscales de l'imposition des dividendes, intérêts et redevances dans un contexte international, en particulier entre entreprises associées. Les thèmes englobent une analyse des conventions de double imposition, l'article 15 de l'Accord sur l'épargne, ainsi que l'examen des divers statuts et régimes spéciaux applicables en Suisse.



6. TVA

Dans ce module entièrement consacré à la TVA, l'analyse porte sur les grands principes de cet impôt, sur les problématiques par domaines d'activités, ainsi que sur les questions de fraude et d'évasion fiscale, notamment à la lumière de la jurisprudence. Le module comporte aussi une étude des grands principes de la TVA communautaire et examine les principaux arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne.

7. Assainissement et liquidation d'entreprises

Ce module est consacré à deux thèmes distincts, à savoir l'assainissement et la liquidation d'entreprises. En particulier, il traite des conséquences fiscales liées aux mesures visant à assainir une entreprise, des divers cas de liquidation (totale/de fait/partielle directe et indirecte), ainsi que des opérations conduisant à des transpositions au sens du droit fiscal suisse.

8. Fusions, acquisitions, restructurations, OPA

Ce module examine les changements de contrôle et les restructurations d'entreprises, leur fiscalité et leur financement. L'analyse porte autant sur les formes et la structure des transactions (acquisition, fusion, scission, transformation, OPA, etc.) que sur les techniques mises en œuvre (processus, due diligence, contrats, détermination du prix, garanties, etc.).

9. Placements collectifs et autres instruments financiers

Ce module examine le concept de placement collectif et présente de manière approfondie la législation suisse et étrangère en la matière. La fiscalité des différents types de placement collectif est présentée, ainsi que les règles fiscales applicables aux investisseurs et la pratique fiscale applicable aux véhicules de private equity et aux hedge funds.

10. Investissements immobiliers – Imposition de la famille

En examinant l'investissement immobilier, ce module analyse les conséquences fiscales relatives à la détention directe et indirecte d'immeubles et aux opérations de promotions immobilières. L'étude de l'imposition de la famille comprend notamment les questions liées à l'imposition des couples mariés et non mariés, avec ou sans enfants.



11. Imposition du revenu de l'activité dépendante

Entièrement consacré à l'imposition du revenu de l'activité dépendante, ce module présente tout d'abord les aspects généraux liés à l'imposition des salaires et à la déduction des frais d'acquisition. Les plans d'actions de collaborateurs, les plans d'options et la fiscalité des expatriés sont également examinés.

12. Trusts, fondations et philanthropie

Principalement enseigné en anglais, ce module expose la notion de trust, ses usages les plus fréquents, avec un accent particulier sur les devoirs et les responsabilités des trustees. Sont aussi examinés la reconnaissance des trusts par l'ordre juridique suisse et leur régime fiscal en Suisse, ainsi que le régime fiscal à l'usage des fondations et des trusts en matière de philanthropie.

13. Fiscalité du patrimoine

Ce module traite des principales questions liées à la planification patrimoniale. Le choix de la nationalité, du domicile ou de la résidence est examiné du point de vue du régime matrimonial et successoral. On examine également le régime fiscal des investissements mobiliers en Suisse et à l'étranger et les aspects juridiques et fiscaux de la prévoyance et de l'assurance.

14. Droit fiscal intercantonal

Essentiellement fondé sur les règles jurisprudentielles, le droit fiscal intercantonal est étudié sur la base de cas pratiques principalement. Ce module se focalise sur l'ensemble des situations pouvant conduire à une double imposition intercantonale, ainsi que sur les questions relatives à l'application des règles de procédure en cas de double imposition intercantonale.

15. Droit pénal fiscal – Assistance et entraide internationale en matière fiscale

Ce module présente un panorama général des règles en matière d'assistance et d'entraide internationale en matière fiscale, en tenant compte des développements majeurs intervenus au cours de l'année 2009. Le droit pénal fiscal est également étudié, ainsi que les mesures spéciales d'enquête de l'Administration fédérale des contributions.



ENSEIGNANTS **Xavier OBERSON**, Directeur du programme LL.M. Tax, directeur de modules, membre du comité LL.M. Tax
Professeur ordinaire (Université de Genève), associé (Oberson Avocats), Membre de la Commission fédérale d'harmonisation des impôts directs – droit fiscal suisse et international, fiscalité des artistes et sportifs, réforme fiscale

Jean-Frédéric MARAIA, Directeur du programme LL.M. Tax, directeur de modules, membre du comité LL.M. Tax
Professeur ordinaire (Université de Genève), associé (Oberson Avocats), Membre de la Commission fédérale d'harmonisation des impôts directs – droit fiscal suisse et international, fiscalité des artistes et sportifs, réforme fiscale

Rajna Gibson BRENDON, Managing Director of the Geneva Finance Research Institut, she holds a Swiss Finance Research Institut Senior Chair and she is the Research Director of the Seiss Finance Institut. She holds a PD.D. in Economic and Social Sciences from the University of Geneva.
Directeur de module

Daniel de VRIES REILINGH, Avocat (KGG & Associés), docteur en droit, expert fiscal diplômé, chargé de cours (Université de Lausanne) – droit fiscal intercantonal, droit fiscal international. Directeur de module

Pierre-Marie GLAUSER, Professeur et directeur du département de droit des affaires et droit fiscal (Université de Lausanne), associé (Oberson Avocats), membre permanent de l'Organe consultatif en matière de TVA – droit fiscal suisse et international, en particulier fiscalité de l'entreprise.
Directeur de modules, membre du comité LL.M. Tax

Frédéric NEUKOMM, Associé (Lenz & Staehelin) et expert fiscal diplômé. Licencié en droit (Université de Fribourg) a obtenu un LL.M. auprès de la Georgetown University (Washington, DC) avant d'obtenir son brevet d'avocat au barreau de Genève en 2005. Depuis lors, il travaille au sein du département fiscal de l'étude Lenz & Staehelin



Yves NOËL, Professeur et co-directeur du Master en droit privé et fiscal du patrimoine (Université de Lausanne), associé (Sulliger, Noel, Nguyen, Misteli & Bugnon), LL.M. Int'l Taxation (NYU) – fiscalité du patrimoine, droit fiscal intercantonal et international. Directeur de module

Henry PETER, Professeur ordinaire et directeur du département de droit commercial (Université de Genève), associé (PSMLaw SA, Lugano), membre de la Commission des OPA et de la Commission des sanctions de la bourse suisse – droit des sociétés. Directeur de modules

INTERVENANTS (sous réserve de modification)

Ascari Patrizia, UBP SA
Bahar Rashid, Bär & Karrer AG, Zurich
Ballenegger Cédric, Greffier au Tribunal administratif fédéral, Saint-Gall
Beiner Nicole, NB Risk Control
Berdoz Denis, Baker & McKenzie, Geneva
Berthoud Antoine, Bruderlein, Berthoud & Martin, Genève
Biedermann Dominique, Fondation Ethos
Bizzozero Alessandro, BRP Bizzozero & Partners SA, Genève
Boitelle Thierry, International Law Firm
Bonvin Nicolas, Pwc SA, Genève
Busca Bonvin Sarah, Administration fiscale cantonale, Genève
Clemetson Wartenberg Caroline, Schellenberg & Wittmer, Genève
Cretti Sibilla, SGC Avocats, Neuchâtel
Dériaz Pierre, Administration cantonale des impôts, Lausanne
Dousse Vincent, HEC Lausanne
Du Pasquier Chelby, Lenz & Staehelin, Genève
Dumont Pierre-André, Université de Genève
Eckert Jean-Blaise, Lenz & Staehelin, Genève
Faltin Alexandre, Oberson Avocats, Genève
Gani Raphaël, Université de Lausanne, Administration cantonale des impôts, Lausanne
Guidotti Ivan, Université de Neuchâtel
Guilleminot-Boyer Maud, Administration fiscale cantonale, Genève
Guimond Kostecki Anne, Richemont International SA
Hildebrandt Michaël, Ernst & Young SA, Genève
Hody Olivier, Deloitte SA, Genève
Ifkovits Alexandre, Administration fiscale cantonale, Genève
Jagusiewicz Adam, Pictet et Cie, Genève
Jarret Stéphanie, Baker McKenzie, Genève
Krafft Jean-Philippe, Pictet et Cie, Genève



May Canellas Marie-Chantal, Juge au Tribunal Administratif Fédéral
Meister Thomas, Walder Wyss SA
Mollard Pascal, Juge Tribunal administratif fédéral
Neukomm Frédéric, Lenz & Staehelin, Genève
Page Geneviève, Oberson Avocat, Genève
Paris Valérie, Administration fédérale des contributions
Phelouzat Maurine, PwC SA, Genève
Pillonel Alexandra, Oberson Avocats, Genève
Pittet Jacques, Oberson Avocats, Genève
Prod'hom Per, Baker & McKenzie, Genève
Python David, Administration fédérale des contributions
Rouvinez Jean-Daniel, Tetra Pak International SA, Genève
Rumas Anne, Ernst & Young SA, Genève
Sadik Alexandre, BDO SA, Genève
Salom Jessica, SIF Secrétariat d'Etat aux questions financières
internationales, Bern
Sansonetti Pietro, Schellenberg & Wittmer, Genève
Schafer Daniel, Lenz & Staehelin, Genève
Sieber René, Dynagest SA, Genève
Simonek Madeleine, Université de Zürich
Stucker Cédric, Fiscaplan SA, Yverdon
Tanner Stéphane, BfB Gestion SA, Genève
Tinguely Xavier, PwC SA, Genève
Tissot Benedetto Anne, Oberson Avocats, Genève
Valta Philip, Université de Genève
Van Lonkhijzen Marc, PwC SA, Genève
Vogt Scholler Laurence, Lenz & Staehelin, Genève
Vuilleumier Frédéric, Oberson Avocat, Genève
Wilson David Wallace, Schellenberg Wittmer SA, Genève
Wuest Grégoire, Schellenberg Wittmer SA, Genève

CANDIDATURE Conditions d'admission

Les candidats doivent (a) être titulaires d'une maîtrise universitaire en droit ou d'une licence en droit délivrée par une université suisse ou d'un titre jugé équivalent par le comité; (b) maîtriser le français et (c) maîtriser passivement l'anglais.

Le comité décide sur dossier de l'admission des candidats en tenant compte, notamment, de leur expérience professionnelle pertinente, de leurs résultats académiques antérieurs, de leur motivation et de leurs connaissances linguistiques.



Finance d'inscription

La finance d'inscription s'élève à CHF 25'000 TTC pour l'ensemble de la formation (iPad inclus). Elle est due dès la confirmation de l'inscription et, sauf accord préalable du directeur du programme, elle doit être acquittée avant le 1^{er} décembre précédent le début de la volée. Elle reste due même en cas d'échec et d'élimination. La finance d'inscription comprend les enseignements, la documentation et les examens. Elle ne comprend pas les frais d'hébergement, de transport ou de restauration à Genève ou lors des déplacements dans d'autres villes.

Candidature

Les candidatures doivent être soumises par écrit au moyen du **formulaire d'inscription**.

Chaque candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, de copies de titres pertinents, d'un **formulaire à remplir par l'employeur** et d'une photographie récente. Elle peut être accompagnée de lettres de recommandation.

Délais d'inscription et admissions – volée 2017/2018

Les candidatures soumises **avant le 30 juin 2016** feront l'objet d'une décision d'admission avant le 15 juillet 2016.

Les candidatures déposées **après le 30 juin 2016** et avant le 30 septembre 2016 feront l'objet d'une décision d'admission avant le 15 octobre 2016, dans le cadre des places restant disponibles.

Les candidatures déposées **après le 30 septembre 2016** seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places restant disponibles.



Participation à des modules isolés

Dans la mesure des places disponibles, le comité peut permettre à des personnes remplissant les conditions d'admission, mais ne souhaitant pas suivre la formation dans son entier, de participer à un ou plusieurs modules. Cette participation est soumise à une finance d'inscription (de CHF 3'000 à CHF 5'000 suivant le module) et fait l'objet d'une simple attestation. Elle n'est pas certifiée et n'octroie pas de crédit ECTS. Les admissions relatives à des modules isolés seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places restant disponibles. Chaque demande doit être accompagnée d'un dossier de candidature.

Bourses et chèque-formation

Quelques bourses peuvent être mises à la disposition d'étudiants afin de couvrir tout ou partie des frais d'inscription ou, pour les étudiants qui ne résident pas dans la région genevoise, des frais de séjour pendant la formation. Pour les chèques annuels de formation et d'autres aides, veuillez consulter le site de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue sur www.geneve.ch/caf/.

CONTACT

Renseignement

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

Mme Barbara Moreno, tel. +41 22 379 8506, barbara.moreno@unige.ch

Mme Manuela Simeon, tel. +41 22 379 9993, manuela.simeon@unige.ch

Adresse postale

Les dossiers de candidature doivent être adressés à:

Faculté de droit

Secrétariat LL.M. (Bureau 5002)

Université de Genève, Uni Mail,

Bd. Du Pont d'Arve 40CH – 1211

Genève 4